

Parifonds Bau

Chaussures de sécurité

Dans le cadre de la promotion de la sécurité au travail, le Parifonds Bau verse des contributions pour l'achat de chaussures de sécurité pour les apprentis.

Veuillez-vous renseigner auprès du centre de formation de votre apprenti pour savoir si des chaussures de sécurité à prix réduit sont proposées. Les chaussures ne peuvent être achetées à un prix fortement réduit que par l'intermédiaire de l'école, si le centre de formation propose cette offre.

Pour être éligibles à la subvention, les modèles doivent être conformes à la norme S3 ou à la nouvelle norme EURO correspondante. Cela signifie que les chaussures doivent présenter les caractéristiques suivantes :

- Chaussures en cuir avec embout en acier
- Antistatiques
- Talon fermé
- Absorption des chocs au niveau du talon
- Cuir imperméable pendant au moins 60 minutes
- Semelle résistante aux perforations
- Semelle extérieure profilée

Ordonnance sur l'admission des chauffeurs (OACP)

OACP – Cours de formation continue

Le Parifonds Bau soutient une série de formations continues OACP, à condition qu'elles soient reconnues par l'ASA.